29.03.2012 – 13:58 Uhr

Comptes d'exploitation 2011 du Fonds de compensation AVS/AI/APG Une AVS solide et une AI qui a redressé la barre

Bern (ots) -

Bien que les rentes AVS aient été relevées en 2011 sur la base de l'indice mixte et en dépit du catastrophisme alimenté par certains depuis des années à ce sujet, les comptes 2011 de l'AVS bouclent sur un résultat par répartition positif. Les finances de l'AVS sont et restent stables. Un relèvement de l'âge de la retraite des femmes se révèle ainsi superflu. Et l'USS s'y opposerait donc.

Concernant l'AI, la 5e révision et le financement additionnel déploient leurs effets. En 2011, les rentes de l'AI ont été presque entièrement financées par les recettes. Et cette assurance n'accumule plus de dettes. Grâce aux mesures de la révision 6a entrées en vigueur depuis 2012, l'AI va même enregistrer des bénéfices. Toute nouvelle coupe dans les rentes, comme le prévoit la révision 6b, serait superflue. L'USS demande que l'on renonce à cette révision 6b.

Contact:

Doris Bianchi (076 564 67 67), secrétaire dirigeante de l'USS, et
Ewald Ackermann (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), Service de la communication de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100715857 abgerufen werden.